

Pôle attractivité et urbanisme durable  
Direction urbanisme et foncier  
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_342  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

### **23 - VENTE ANCIENNES TOILETTES PUBLIQUES - PASSAGE TIVOLI - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

La commune de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire de sanitaires publics situés dans le Passage Tivoli, un cheminement piéton public bitumé entre la rue Sadi Carnot et la rue Coluche, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, cadastrés 383 AH n°466p et d'une superficie de 101 m<sup>2</sup>.

Mme ISOIRD Valérie, domiciliée à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 65 rue Sadi Carnot, a manifesté en date du 2 décembre 2021 son intérêt à acquérir ces sanitaires désaffectés depuis plusieurs années, indépendamment du reste de la parcelle, c'est-à-dire du chemin piéton. Cette parcelle est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme et est contigu à la maison d'habitation cadastrée 383 AH n°465 dont Mme ISOIRD est propriétaire.

Cette parcelle dépend du domaine public en ce sens qu'elle a été aménagée pour l'usage direct du public. Un constat de déclassement doit donc être officiellement acté pour rendre cessible la partie de la parcelle occupée par les sanitaires, objet de la vente.

Afin d'assurer l'usage du cheminement piéton public, une division parcellaire doit être effectuée entre les sanitaires (environ 10 m<sup>2</sup>), et le reste de la parcelle (91 m<sup>2</sup>), étant ici précisé que les frais de division seront à la charge de l'acquéreur. (Voir plan ci-joint)

Aux termes de l'avis n°2022-50129-52656 émis le 1er août 2022, le Pôle d'Evaluation Domanial de la DGFIP a fixé la valeur vénale de ce bien à TROIS CENT EUROS le mètre carré (300,00€/m<sup>2</sup>).

Par courrier en date du 12 novembre 2022, Mme ISOIRD a présenté une offre d'achat au prix de TROIS CENTS EUROS le mètre carré (300,00€/m<sup>2</sup>).

Il est donc proposé au conseil municipal d'accepter la vente au profit de Mme ISOIRD d'une partie de la parcelle cadastrée 383 AH 466p au prix de TROIS CENT EUROS le mètre carré (300,00€/m<sup>2</sup>), dans la mesure où ce bien ne présente pas d'intérêt de conservation par la collectivité ; le cheminement piéton étant toujours assuré. Il est ici précisé que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Mme ISOIRD, devenue conseillère municipale le 23 février 2022 de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, ne peut participer aux travaux préparatoires et aux débats précédant l'adoption de la délibération, et sera invitée à sortir de la salle du Conseil au moment du vote.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le déclassement du domaine public des sanitaires,
- approuver la vente de ce bien immobilier cadastré 383 AH 466p, situé Passage Tivoli, au profit de Mme ISOIRD domiciliée à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 65 rue Sadi Carnot, ou de toute personne physique ou morale s'y substituant, au prix net vendeur de TROIS CENT EUROS le mètre carré (300,00€/m<sup>2</sup>), étant ici rappelé que les frais d'acte notarié et de géomètre liés à la division parcellaire, seront intégralement à la charge de l'acquéreur,

· autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente, à recevoir par Maître FONTANET, notaire à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 4 rue Becquerel, ainsi que tous les documents y afférents.

La recette sera inscrite au Budget Principal.

Vu l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : <b>18 h 21</b>		Nombre de votants : <b>51</b>	
<u>Pour</u> : <b>50</b>	<u>Contre</u> : <b>0</b>	<u>Abstentions</u> : <b>0</b>	<u>NPPV</u> : <b>1</b> Benoit ARRIVÉ

Déport de Mme ISOIRD Valérie

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 14 décembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie  
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel  
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy  
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège  
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel  
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique  
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand  
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

### **ABSENTS**

Frédéric LEQUILBEC  
Camille MARGUERITTE  
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



**VENTE ANCIENNES TOILETTES PUBLIQUES**  
**PASSAGE TIVOLI**  
**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID : 050-200056844-20221215-DEL2022\_342-DE



**VENTE ANCIENNES TOILETTES PUBLIQUES**  
**PASSAGE TIVOLI**  
**COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID : 050-200056844-20221215-DEL2022\_342-DE

